

L'INFLUENCE DE LA PLANIFICATION LINGUISTIQUE DANS LA FÉMINISATION DES TITRES EN FRANCE ET AU QUÉBEC: DEUX RÉSULTATS DIFFÉRENTS EN CE QUI A TRAIT À L'USAGE

Montserrat Planelles Iváñez
Université d'Alicante, Espagne

1. Introduction

LE PHÉNOMÈNE DE LA FÉMINISATION des titres, des fonctions et des professions offre l'un des plus importants exemples de changement linguistique qu'une langue peut subir. Le point de départ de ce changement est une réalité de nature sociologique: l'accès des femmes dans le domaine professionnel occupé jusqu'à maintenant par l'homme. En plus du besoin de trouver de nouvelles dénominations qui se rapportent à la femme exerçant ces nouvelles professions, on constate, à travers les différentes possibilités d'usage, diverses réactions à caractère idéologique qui font très fréquemment l'objet de discussions passionnées, et que, dans beaucoup de cas, conditionnent l'adoption systématique de la féminisation ou son refus. Autrement dit, il paraît que l'on identifie, en général, la féminisation avec l'idéologie féministe, qui prétend, avec les usages marqués, attribuer à la femme travailleuse le statut qui lui correspond. L'usage du masculin, cependant, serait un reflet de machisme, de sexisme dans le langage, qui cacherait la participation de la femme dans la société. Peut-être convient-il de préciser ici que l'on ne peut pas généraliser cette déclaration de principes à tous les usages, féminins ou masculins, car la plupart des titres sont actuellement utilisés au féminin, sans être pour cela l'expression d'idéologie féministe. Cela est restreint dans le domaine de l'usage, à des cas limites dans des contextes bien déterminés.

La tendance au féminin est actuellement incontestable. Cependant, cela n'empêche pas l'usage de quelques noms de profession toujours au masculin dans certains cas, ni les hésitations entre le masculin et le féminin dans d'autres cas. Ce problème, selon nous, se pose vraiment dans l'usage non pas tant pour des raisons extra-linguistiques, voire idéologiques, que par des causes linguistiques. Il se pose, en particulier, quand il y a plusieurs possibilités de féminisation dans le système. C'est le cas, par exemple, des noms terminés par *-eur*, dont le féminin peut se former en *-eure* ou en *-euse*; ou celui des noms terminés par *-e*, dont la plupart fait le féminin par la variation des adjoints, mais aussi dans quelques cas par l'adjonction du suffixe *-esse*. Le problème se complique quand ces questions formelles coexistent avec celles de signification, c'est-à-dire lorsque la forme féminine est déjà employée pour exprimer un autre référent ou lorsque le suffixe de féminisation a acquis une valeur péjorative (par exemple *-euse*, *-esse*). Il paraît être généralement admis qu'actuellement, ce sont ces cas qui posent l'hésitation dans l'usage, soit entre les différentes formes de féminisation, soit entre le féminin et le masculin.

L'état actuel de la question révèle, par conséquent, non pas un manque d'accord à propos de la pertinence ou non de la féminisation des titres – qui de nos jours paraît indubitable – mais révèle plutôt deux problèmes tout à fait différents:

1. D'un côté, une certaine hésitation au moment d'employer un terme ou un autre lorsque diverses possibilités formelles se présentent (*une chercheur, une chercheuse, une chercheuse*), ou lorsqu'un usage ou l'autre comporte des connotations significatives déterminées (*une docteure, une doctresse*).
2. D'un autre côté, quoiqu'on ait affirmé que la tendance au féminin s'est généralisée, on constate que le questionnement entre l'usage du masculin ou du féminin existe encore. Cela est dû à la condition générique du masculin qui, étant le terme non marqué de l'opposition des genres, comprend le féminin. On peut affirmer que, généralement, cette hésitation se produit notamment dans les cas où le mot en question n'exprime que la profession ou le titre de la personne, et rarement lorsque le mot exprime la personne.

Dans le premier problème, on considère décisive l'influence de la planification linguistique et de l'intervention de l'État dans ce domaine pour l'implantation définitive de quelques usages concrets. Dans le deuxième problème, notre avis est que, tant et aussi longtemps que les fonctions des genres se maintiennent, il continuera à exister deux formes différentes, du point de vue structural, pour exprimer la profession ou le titre rapporté à la femme: le masculin générique et le féminin spécifique. Seulement une prise de position idéologique peut rendre radical l'usage dans ce domaine.

Notre propos est de nous arrêter dans l'analyse de la première question posée: le rôle de la planification linguistique pour l'implantation d'usages concrets. D'abord, nous présenterons l'état de la question de la planification dans deux points clés de la francophonie: la France et le Québec, ainsi que les normes proposées dans ces deux pays. Ensuite, nous tenterons de constater comment s'emploient dans la pratique certains noms de profession qui se rapportent à la femme, sur la base d'un corpus tiré de la presse écrite à caractère informatif. Les exemples de la France ont été tirés du *Figaro*, *Le Monde* et de *l'Express*, entre les années 1989-1993. Nous avons également inclus quelques exemples isolés de 1983 et de 1984. Les exemples employés au Québec sont tirés du journal *La Presse* entre novembre 1989 et février 1990. Par des questions de méthode, nous avons restreint les exemples du corpus, en ne présentant que l'usage de l'expression du féminin de 24 mots différents. Ils ont été choisis en tenant compte de différents critères, soit la signification, soit la forme susceptible de plusieurs possibilités de féminisation. Dans quelques cas, les deux facteurs convergent. Ainsi, nous les avons choisis selon les critères suivants:

a) Par leur forme susceptible de plusieurs possibilités de féminisation: *amateur, auteur, chauffeur, chroniqueur, conservateur, écrivain, professeur, successeur, témoin*;

b) Par leur signification: profession exercée jusqu'à présent généralement par des hommes: *analyste financier, commissaire, magistrat, notaire, pompier, président, soldat*;

c) Par les deux raisons mentionnées précédemment: *chercheur, docteur, ingénieur, maire, médecin, metteur en scène, recteur, sénateur*.

2. L'état de la question «planification» en France

La première intervention officielle concernant la féminisation des noms de profession s'effectue en France en février 1984. Concrètement, on crée une commission de féminisation de ce type de noms par l'initiative et avec l'appui d'Yvette Roudy, alors ministre des droits de la femme. Quelles étaient les motivations et les objectifs que la commission poursuivait? Quels arguments étaient invoqués contre elle? Quelles propositions furent adoptées enfin par la commission par rapport à la féminisation des noms de profession en français contemporain? Comment furent-elles accueillies?

Il faut chercher l'origine de cette commission à partir des contextes historique et idéologique: la réaction des groupes féministes contre la discrimination

de la femme au travail, que ceux-ci qualifient de raciste. C'est une situation qui se reflète injustement dans le langage, car il manque des ressources ou des termes appropriés pour exprimer les professions où la femme est actuellement présente et dans lesquelles cette dernière concurrence de plus en plus l'homme.

On a beaucoup écrit sur ce sujet. En France, depuis environ 20 ans, un grand nombre de travaux ethnologiques, historiques et linguistiques sur les rapports langage-discrimination sexuelle existent. Ces études reflètent une réalité selon laquelle les usages évoluent au fur et à mesure que les changements sociaux se produisent. En France, la commission a voulu se charger de la tâche d'établir les normes qui mettent fin à ce que les groupes féministes qualifient de «reflet de sexisme dans le langage¹.»

C'est dans ce contexte idéologico-social qu'Yvette Roudy fit adopter par le Parlement, en juillet 1983, une loi interdisant la discrimination sexuelle au travail et, plus tard, constitua la commission dont il est question. Cette commission était formée par des membres du Haut Comité de la Langue Française, des personnalités du monde des médias et des spécialistes en linguistique, présidée par l'écrivain Benoîte Groult. Certes, les raisons idéologiques et linguistiques qui justifient la création de la commission répondent à la constatation de quelques réalités déterminées. On ne va pas maintenant analyser les questions idéologiques, mais les linguistiques: il est incontestable qu'il n'y a pas d'unanimité au moment d'exprimer grammaticalement la différence entre le masculin et le féminin des noms de profession. On peut affirmer même qu'il existe des lacunes dans le vocabulaire français dans ce domaine. Des problèmes d'ambiguïté et d'accord découlent de ce fait.

Parler de «lacunes du vocabulaire français» ou de «lacunes dans les usages» comme le faisait le texte d'installation de la commission relève donc essentiellement de l'observation et de la description des comportements des locuteurs.

Houdebine (1987), p. 19

Cependant, bien que beaucoup de monde ait accepté et accueilli volontiers les propositions de la commission, il y a eu aussi des détracteurs. Ces réactions sont dues, en partie et sans doute, aux questions idéologico-politiques dont on a

¹ Dans d'autres pays, les groupes féministes ont agi de façon similaire. Ils ont proposé des modifications linguistiques, avec l'aide des institutions symboliques, qui serviraient à effacer les discriminations, suscitant parmi les usagers de la langue de nouvelles façons de dire et, par conséquent, de penser. D'autre part, ces groupes se sont adressés à des institutions telles que l'ONU pour parler des droits de la personne ou exiger d'être appelés par un terme différent de celui utilisé pour nommer un homme dans une même fonction.

déjà parlé. De cette façon, dans les revues et les journaux de ces mois-là, on peut lire plusieurs opinions et avis, tant de la part de journalistes que de personnalités diverses, ainsi que de citoyens ordinaires qui ont paru dans la section «lettres au directeur». Parmi les personnes qui sont pour la commission, on peut citer Aristide (*Le Figaro*), Jacques Cellard (*Le Monde*) et Alain Rey (*Médias et Langage*). Parmi ceux qui l'attaquent, on observe les divers arguments suivants:

a) Les uns critiquent le gouvernement socialiste et les féministes, en les accusant d'être des destructeurs de la langue, de vouloir la «nationaliser», en assumant les fonctions qui correspondent à d'autres institutions, par exemple, l'Académie de la langue française.

b) Les autres, d'une façon plus subtile, critiquent le coût de la commission: trop d'argent pour une tâche dont la finalité n'est pas tellement importante. Ce sont les critiques les plus nombreuses, les plus ironiques, même parfois péjoratives.

c) Finalement, un troisième groupe de détracteurs de la commission s'appuie sur l'argument de "l'esprit de la langue" et de son "génie" et aussi sur la légitimité de l'usage pour établir les normes linguistiques, en s'opposant ainsi à l'action de la commission.

L'Académie a répondu à cette initiative avec une brève déclaration (étalée sur trois feuilles, contrairement aux interminables dossiers, études, entrevues et déclarations que la commission avait présentés) où l'on rappelait quelques aspects de la distinction des genres masculin et féminin en français. L'Académie considère que cette terminologie, héritée de l'ancienne grammaire, est actuellement impropre. Il serait plus satisfaisant de définir les genres en français en tenant compte de son fonctionnement, c'est-à-dire comme marqué (féminin) et non marqué (masculin). De cette façon, le masculin – non marqué – ne désigne pas seulement des êtres de sexe masculin mais aussi, comme générique, des hommes et des femmes. Cependant, le féminin – genre marqué – n'exprime que cette notion de sexe féminin dans les noms d'agent. D'autre part, l'Académie condamne l'activité de la commission, car elle considère que la tâche qu'elle se propose est du ressort de l'usage.

Enfin, la commission ne s'est pas contentée de ces arguments et a continué à y travailler, proposant finalement quelques procédés de féminisation selon les règles de fonctionnement général du féminin. La composition avec *femme* a été exclue, adoptant seulement des dérivations et des procédés de type syntaxique.

Les normes proposées ont été les suivantes:

1) Le premier procédé consiste au choix du déterminant féminin: *la, une, cette*. Il touche surtout les noms terminés par *-e* et ceux auxquels, par des raisons

graphiques, historiques ou de connotation, il ne convient pas d'ajouter un suffixe. On y ajoute aussi ceux qui se terminent par *-o* ou *-in*. Le fait que les suffixes *-oresse* et *-esse* soient peu productifs et aient une connotation péjorative justifie qu'ils n'aient pas été retenus parmi les normes proposées par la commission. Cependant, on continue d'identifier avec ces suffixes, les conjointes de ceux qui possèdent une fonction ou une profession particulière: *mairesse*, etc. Tous ces termes, par conséquent, peuvent être féminisés en français contemporain suivant ce premier procédé.

2) Le deuxième procédé consiste à ajouter le suffixe *-e*, qui entraîne un changement par rapport au lexème masculin, soit qu'on ajoute un accent ou une consonne, par exemple, *-er/-ère* *-en/-enne*, *-on/-onne*, *-f/-ve* et *-x/-se*².

3) Les mots en *-eur*, *-teur* peuvent former leur féminin en ajoutant *-euse* ou *-teuse* si le lexème est en rapport avec une idée verbale; on peut ajouter aussi *-trice* à quelques masculins en *-eur*. Pour les termes qui n'ont pas de verbe de base, tels que *professeur*, *censeur*, *chauffeur*, *ingénieur*, on propose une féminisation selon le premier procédé, cf. *Journal Officiel* (16 mars 1986, p. 4267).

Les propositions de la commission ont été accueillies avec indifférence. Bien qu'elles aient été longuement rédigées, elles sont apparues sous la forme d'une circulaire dans le *Journal Officiel* du 16 mars 1986 «sans tambour ni trompette», comme le fait remarquer Anne Marie Houdebine (1987, p. 34). L'activité de la commission a pris fin avec la publication de cette circulaire et aucune autre intervention officielle n'a eu lieu sur ce sujet jusqu'à présent.

3. L'état de la question «planification» au Québec

Pour encadrer la question de la planification concernant la féminisation des titres au Québec, il faut remonter aux années 60³. L'état de la langue française et le regain nationaliste au Québec conduisent à promouvoir une politique linguistique visant à récupérer une culture et une langue qui semblent se détériorer. C'est une politique qui, à ce moment-là, n'a aucune base légale. Ainsi, au moment où la langue française se trouvait dans une situation critique, on crée, à Québec, en 1961, l'Office de la langue française, organisme dont l'objectif est de veiller à la correction et à l'enrichissement de la langue orale et écrite. À cette époque, la langue française était fortement influencée par

² Cette variation orthographique entraîne un changement phonétique, soit l'ouverture de la voyelle (*-er/-ère*), soit sa dénasalisation (*-en/-enne*), soit la sonorisation de la consonne (*-f/-ve*) ou bien elle devient une consonne fricative (*-x/-se*).

³ Pour la question de l'encadrement légal de la planification linguistique au Québec, voir M.L.L. Bruch & J. Plaza (1992), Chapitre 2 : «Marc legal de la planificació lingüística a Québec», p. 25-33.

l'anglais, pleine de calques et d'emprunts lexicaux et syntaxiques. En même temps, elle était devenue archaïque, munie d'une syntaxe et d'une phonétique qui s'éloignaient du français normatif.

Les fonctions de l'Office de la langue française vont de la promotion des vocabulaires à l'organisation de colloques, en passant par la tentative de normaliser le français du Québec. En 1965, le premier livre intitulé *Norme du français écrit et parlé au Québec* est publié. L'activité de l'Office augmente de plus en plus, jusqu'à ce que devienne nécessaire l'ouverture de bureaux régionaux à Montréal, Québec et d'autres villes. Commence aussi le service des consultations téléphoniques afin de résoudre les questions grammaticales et les problèmes de lexique soulevés par la population. En même temps, il incite le gouvernement à considérer la priorité du français s'il veut maintenir le destin culturel des Québécois.

Ainsi, on a introduit peu à peu des lois qui favorisaient l'usage de la langue française, jusqu'à l'imposer comme un droit linguistique. D'abord, en 1969, on introduit la loi 63, qui favorise l'apprentissage du français dans l'enseignement obligatoire à tous les enfants québécois, même les anglophones, et recommande la langue française aux immigrants. C'est à partir de cette loi que les fonctions de l'Office augmentent: il devient le conseiller du gouvernement sur les mesures législatives à adopter afin de promouvoir le français et en faire une langue d'usage habituel. À cause de la pression exercée par l'Office, en 1974, la loi 22 est promulguée, selon laquelle le français s'impose comme langue officielle du Québec. Il faut dorénavant utiliser cette langue dans l'Administration et les entreprises publiques, dans les relations de travail, dans les affaires et dans l'enseignement.

L'Office de la langue française devient la Régie de la langue française, un organisme autonome responsable de la mise en pratique de cette loi. Ce processus d'intervention de l'État en matière linguistique culmine en 1977 avec la loi 101 ou la Charte de la langue française, qui abroge la loi 22. Elle proclame le français comme la seule langue officielle de l'Administration, du travail, du commerce, des affaires, de l'enseignement et des communications. C'est avec cette loi que commence le vrai processus de francisation, amorcé par les actions antérieures de l'Office et de la législation. Ce processus et sa finalité ont été confiés à l'Office de la langue française, qui a récupéré sa dénomination première.

Comme on peut le constater par le déroulement des événements, l'Office de la langue française est un organisme aux fonctions bien déterminées, doté d'un grand pouvoir et d'influence pour mener à bien la politique de francisation dans la province de Québec. C'est parmi ces fonctions que se trouvent la normalisation et la diffusion de terminologies en langue française. Et c'est

justement au sein de ce cadre que s'inscrit la planification de la féminisation des titres. «C'est sous la poussée de l'opinion publique que l'Office de la langue française prenait position, en 1979, en faveur de l'utilisation de titres féminins, qu'ils soient ou non néologiques.», cf. Dupuis (1985, p. 3).

La déclaration de Mme Louise Cuerrier, vice-présidente de l'Assemblée nationale en 1976, est connue et citée au Québec. Elle n'accepterait pas d'être appelée par le titre féminin jusqu'à ce que tous les autres titres utilisés à l'Assemblée nationale ne soient féminisés. C'est à cause de la pression exercée par le Réseau d'action et d'information pour les femmes (RAIF), et en réponse à une demande formelle du Conseil du statut de la femme, que l'Office faisait publier un avis, en juillet 1979, recommandant l'usage des titres féminins pour désigner la femme, cf. Dupuis (1985, p. 3).

À partir de cet instant, l'activité de l'Office sur cette question donnera lieu à des publications successives en 1985, 1986, et, la dernière, en 1991, cf. Martin & Dupuis (1985 et 1986); cf. Biron (1991). Il faut remarquer que l'Office n'a qu'un rôle d'orientation dans la rédaction de ces documents, et on précise toujours que la féminisation proposée continue à être facultative.

Pour l'élaboration du document de 1986, *Titres et fonctions au féminin: essai d'orientation de l'usage*, André Martin et Henriette Dupuis ont fait d'abord, en 1985, une étude exploratoire de la question relativement de l'usage. Ils ont fait un sondage parmi 60 personnes considérées leaders d'opinion sur une liste provisoire de titres. Ils ont essayé de montrer par cette enquête les tendances idéologiques sur la féminisation des titres, le rôle de l'Office et de la planification dans cette matière, et enfin, quelles étaient les formes féminines préférées par les interviewés et quelles étaient les raisons de leur choix, cf. Martin & Dupuis (1985, p. 17). L'analyse des réponses a permis de conclure que la plupart des personnes interviewées étaient d'accord avec une féminisation systématique des titres et qu'en général, elles désiraient que le rôle de conseiller de l'OLF soit maintenu et qu'on n'impose pas d'usages déterminés quand il y avait plusieurs possibilités. La préférence, au Québec, des formes en *-eure* semble confirmée. Ces formes supposent une certaine douceur dans la féminisation et révèlent une prédilection générale pour les formes peu marquées. On constate aussi la relation directe entre la préférence et l'acceptabilité des formes. En effet, on vise à utiliser les formes que l'on préfère, cf. Martin & Dupuis (1985, p. 53-57).

Après ce sondage préalable sur l'opinion publique à propos des tendances et des préférences dans les usages, le document *Titres et fonctions au féminin: essai d'orientation de l'usage* est publié. D'abord, les différents procédés d'expression du féminin sont présentés et ensuite une liste de formes féminines

disponibles correspondant à quelque deux cents noms de profession, fonction ou titre est proposée. L'Office prétend, avec ce document, faciliter l'information sur la régularité ou la pertinence de certaines formes féminines qui peuvent faire l'objet d'hésitation dans l'usage (par exemple, *une auteur, une autrice, une auteure*). Il est important de rappeler que le rôle de l'Office dans ce sens consiste à conseiller certains usages afin d'unifier les tendances, mais ses indications ont encore un caractère d'orientation, informatif, mais non normatif. Toute intervention de l'Office en faveur de l'une ou de l'autre forme doit pouvoir être justifiée linguistiquement. L'Office se trouve face à un problème complexe, car souvent il va falloir conjuguer divers facteurs, au moment de se décider à conseiller une forme ou une autre: d'un côté, la norme générale de formation du féminin et de l'autre, la tendance d'usage au Québec. Ces deux facteurs ne coïncident pas toujours: choisir l'usage régional supposerait un éloignement du reste de la francophonie tandis que choisir la norme générale serait d'ignorer l'usage québécois. Un autre problème à résoudre est celui de préciser la forme de féminisation des noms en *-eur*, s'il existe au moins deux formes pour le faire. Il faudrait expliquer aussi les critères de différenciation pour adopter un procédé ou l'autre. Avec tous ces problèmes, l'Office laisse voir, même dans le titre du document, qu'elle ne veut pas s'ériger en législatrice, mais qu'elle prétend présenter une orientation dans l'usage, cf. Martin & Dupuis (1986, p. 3).

En 1991, un troisième document est publié. Celui-ci renferme deux parties: dans l'une, il s'agit de la féminisation des noms de profession et dans l'autre, de la féminisation des textes et les procédés adéquats d'écriture, cf. Biron (1991). Nous allons traiter la première partie de ce document. Comme son auteur le précise dans la présentation, il s'agit d'une synthèse de la version antérieure. Les normes présentées sont les suivantes:

1. Les noms terminés en *-e* expriment leur féminin par l'accord des adjectifs: *une dentiste, une pilote, la capitaine, une guide, la juriste, une critique, l'architecte principale*.

Certains noms terminés par -e ont un féminin en -esse attesté. C'est ainsi que l'Office a retenu les formes maïresse et contremaïresse, qui étaient déjà en usage au Québec. Quant au mot maïtre, il garde généralement la même forme au féminin bien que le féminin maïresse s'emploie aussi dans certaines expressions. Pour les autres noms de cette catégorie, l'Office privilégie la forme épïcène: la ministre, une peintre, la notaire, une poète, la maïtre électricienne, une maïtre ou une maïresse de ballet, une maïresse de poste, une maïtre en sciences infirmières.

Biron (1991), p. 10

2. Les noms terminés en *-l* forment leur féminin en ajoutant un *-e*, et parfois en doublant le *-l*.

L'Office propose l'application de cette règle à l'ensemble de ces noms. D'où: une amirale, une caporale, une industrielle, etc.

Le mot consul a une forme féminine attestée, consulesse, mais celle-ci est très peu utilisée. On applique dans ce cas la règle générale (ajout d'un -e), ce qui donne: une consule.

Quant au mot conseil, on peut l'utiliser comme épïcène. On aura, donc, par exemple, une conseil en gestion, une économiste-conseil.

Biron (1991), p. 10-11

3. Les noms terminés en *-r*.

Pour les noms terminés en *-er*, *-ier*, l'Office propose de généraliser la formation du féminin en *-ère*, *-ière*: *une banquière, une bouchère, une brigadière, une charpentière, une financière, une greffière, une menuisière, une officière, une plombière, etc.*

Ceux qui se terminent en *-eur* forment leur féminin en *-euse*: *une chauffeuse, une chroniqueuse, une débardeuse, une camionneuse, une fournisseuse, une chercheuse*. On vise à éviter la formation en *-euse*, surtout lorsqu'il s'agit de professions de type intellectuel, à cause du caractère péjoratif acquis par le suffixe. Cependant, il y a parfois une concurrence de formes.

Ainsi, pour professeur, on trouve des attestations plus ou moins fréquentes de trois formes féminines concurrentes, soit une professeur, une professeure et une professeuse. La forme professeure s'est imposée.

Quant à gouverneur et ingénieur, l'usage a retenu les féminins gouverneure et ingénieure.

Biron (1991), p. 12

Les noms terminés en *-teur* forment habituellement leur féminin en *-teuse* ou *-trice*.

Lorsqu'on hésite entre le suffixe -teuse et le suffixe -trice, il faut se demander si l'on peut former, à partir du nom masculin, un participe présent en remplaçant -eur par -ant. Si tel n'est pas le cas, le féminin est en -trice.

*Exemples: arpenteur arpentant **arpenteuse**
orateur **oratrice***

On notera d'ailleurs que beaucoup de noms féminins en -trice sont déjà en usage ou attestés. On a donc: une animatrice, une réalisatrice, une agricultrice, une amatrice, une factrice, une instructrice, une oratrice, une recitrice, une sénatrice, etc.

Il ne faut pas créer inutilement de nouveaux féminins. Ainsi, le mot directrice, attesté depuis longtemps dans les dictionnaires, est le seul féminin à retenir pour directeur.

En ce qui concerne les mots auteur, sculpteur et docteur, pour lesquels plusieurs formes féminines étaient en concurrence, l'Office, tenant compte de l'usage, a retenu les féminins suivants: une auteure, une sculptrice, une docteur.

Biron (1991), p. 11

4. Les noms terminés en *-t* ou *-d* obtiennent leur forme féminine en ajoutant un *-e*: *une agente, une commandante, une consultante, une coopérante, une magistrate, une soldate, etc.*

Quant à matelot, camelot, et substitut, l'Office propose de considérer ces noms comme épiciques. On aura donc une matelote, une camelote, une substitut.

Biron (1991), p. 11

5. D'autres terminaisons

Les noms terminés en *-é* forment leur féminin en ajoutant un *-e*: *une chargée de cours, une députée, une jurée.*

Quelques mots en -f changent le -f en -v devant le -e du féminin (ex.: bref, brève), ce qui donnerait pour chef le féminin «chève», forme non attestée. Les formes cheffe ou cheffesse sont souvent perçues comme insolites ou ironiques. L'Office propose donc de considérer le mot chef comme épicique. On aura une cheffe, la cheffe.

Biron (1991), p. 13

Voilà l'état de la question en France et au Québec. Nous nous proposons maintenant d'observer dans des cas bien déterminés déjà exposés dans l'introduction si, dans la pratique, la normative suggérée en France par la Commission et au Québec par l'Office de la langue française est appliquée. On essaiera aussi de comparer les deux usages et de rechercher les causes de leurs différences.

4. Corpus

Comme nous l'avons signalé dans l'introduction, nous avons sélectionné 24 termes pour décrire tant les moyens de féminisation selon le système de la langue française que la norme proposée en France et au Québec, pour analyser ensuite l'usage concret dans les deux modalités de la francophonie. Les termes seront présentés par ordre alphabétique. Les exemples, comme on a déjà dit, ont été tirés de la presse écrite à caractère informatif, registre considéré par nous comme significatif, reflétant l'usage quotidien et standard.

AMATEUR

Possibilités du système: *une amateur, une amatrice, une amateuse, une amatrice.*

Norme en France: UNE AMATEUR.

Pour les mots en *-teur, -eur*, qui n'ont pas de verbe de base comme *professeur, censeur, ingénieur*, on propose la féminisation par variation des adjoints.

Usage en France:

Michèle continue donc à mener sa carrière en amateur éclairée autant qu'en professionnelle avisée.

Le Figaro, 30-1-84, 30

Norme au Québec: UNE AMATRICE.

Les noms en *-teur* forment leur féminin en *-trice* lorsqu'il n'y a pas de verbe de base dans le lexème.

Usage au Québec:

Hier, Marie Josée (à gauche) a rendu visite à Évelyne Biron [...] championne amateur du Québec [...]

La Presse, 4-1-90, 6

Dans l'exemple de France, *amateur* se rapportant à une femme est utilisé selon l'usage proposé, avec l'adjectif au féminin: *amateur éclairée*. Cependant, dans l'exemple du Québec, il n'existe pas de correspondance entre la norme et l'usage, car *amateur* pour une femme apparaît sans marque de féminin.

ANALYSTE FINANCIER

Possibilités du système: *une analyste financier, une analyste financière.*

Norme en France: UNE ANALYSTE FINANCIÈRE.

Les mots en *-e* forment leur féminin par la variation des adjoints.

Usage en France:

[...] elle a occupé les postes d'analyste financier adjoint au directeur de la comptabilité [...] et de secrétaire générale.

Le Figaro économique, 22-3-9, II

Norme au Québec: UNE ANALYSTE FINANCIÈRE.

La même qu'en France.

Usage au Québec:

L'analyste financier Denyse Chicoyne affirme que Steinberg sera en excellente position [...]

La Presse, 30-11-89, E1

On n'a pas suivi la norme proposée ni en France ni au Québec, car *analyste* apparaît avec l'adjectif au masculin *financier*. Dans le premier cas, le masculin peut être justifié par la signification du terme, qui n'exprime que le poste. Cependant dans l'exemple du Québec, on peut dire que, quoiqu'il soit un usage correct, il s'éloigne de la tendance actuellement généralisée à utiliser le féminin lorsque le mot exprime le référent, comme dans ce cas-ci.

AUTEUR

Possibilités du système: *une auteur, une auteure, une auteuse, une autrice.*

Norme en France: UNE AUTEUR.

Variation des adjectifs.

Usage en France:

[...] tel n'est pourtant le propos de l'auteur. Même si elle [...]

Le Figaro, 10-9-90, 8

En raison de sa forme, quand *auteur* est accompagné du déterminant défini, son genre reste indifférencié, car la voyelle s'élide. On a encore repéré 13 exemples où *auteur* a le genre indifférencié rapporté à une femme.

Norme au Québec: UNE AUTEURE.

En ce qui concerne les mots auteur, sculpteur et docteur pour lesquels plusieurs formes féminines étaient en concurrence, l'Office, tenant compte de l'usage, a retenu les féminins suivants: auteure, sculpteure, docteure.

Biron (1991) p. 12

Usage au Québec:

Elle est l'auteur d'ouvrages sur l'histoire des idées en Grèce [...]

La Presse, 27-1-89, C8

La lasagne aux carottes et au jambon a été créée pour Foodland Ontario par Rose Murray, auteur de livres de recettes et conseillère en alimentation.

La Presse, 17-1-9, C6

Ceux qui ont faim, ce pourrait être vous ou moi, un jour ou l'autre, rappelait Diane Norman, auteur du guide d'implantation et de fonctionnement des cuisines collectives [...]

La Presse, 21-2-9, C10

La femme de Berlin, l'auteur Ellin Berlin, est morte le 29 juillet 1988.

La Presse, 23-9-89, A1

Le tribunal de Paris a condamné hier son auteur Régine Deforges [...]

La Presse, 7-12-89, E1

Finalement, je ne suis pas retournée sur la scène du théâtre de l'Écluse à St.-Jean et c'est Louise Matteau, l'auteure de la pièce qui m'a remplacée à pied levé.

La Presse, 7-10-89, D1

Membre de l'exécutif national du Parti Québécois, l'auteure a été ministre déléguée à la condition féminine.

La Presse, 14-2-90, B3

Dans la deuxième partie du spectacle, l'auteure acadienne finit par égarer complètement l'esprit de Rabelais [...]

La Presse, 29-11-89, D1

Quelques artistes inconnus au Québec seront de la distribution, dont l'auteure Aziza, une jeune Française d'origine tunisienne.

La Presse, 16-9-89, D11

On peut constater au Québec une concurrence des usages non marqués et des usages marqués, ces derniers correspondant à la norme proposée par l'Office. Il faut remarquer qu'à l'oral, il y a variation à la prononciation seulement quand *auteur* est accompagné par le déterminant indéfini: *une auteure*. Dans la plupart des cas, le genre reste indifférencié oralement: *l'auteure, cette auteure, quatre auteures, son auteur, etc.*

CHAUFFEUR

Possibilités du système: *une chauffeur, une chauffeure, une chauffeuse*.

Norme en France: UNE CHAUFFEUR.

Pour les mots terminés en *-eur* qui n'ont pas de verbe de base, tels que *professeur, censeur, chauffeur, ingénieur*, on propose la féminisation des adjoints.

Usage en France: nous n'avons enregistré aucun exemple se rapportant à une femme.

Norme au Québec: UNE CHAUFFEUSE.

Les noms en *-eur* forment régulièrement leur féminin en *-euse*. On aura, donc: *une chauffeuse [...]*

Usage au Québec:

Une femme chauffeur échappe à 75 jeunes agressifs.

La Presse, 10-9-89, A3

Une femme chauffeur d'autobus qui voyait sa sécurité sérieusement menacée par une bande de 75 jeunes l'a échappé belle, vendredi en fin de soirée.

La Presse, 10-9-89, A3

*Describeurs: *Chauffeuses d'autobus. Québec-Montréal. *Violence dans les transports en commun.*

La Presse, 10-9-89, A3

On peut constater qu'en français québécois, la norme proposée *chauffeuse* a été enregistrée en concurrence avec la forme *femme chauffeur* pour désigner la femme.

CHERCHEUR

Possibilités du système: *une chercheur, une chercheure, une chercheuse.*

Norme en France: UNE CHERCHEUSE.

Les mots en *-eur* peuvent former leur féminin en ajoutant *-euse* si le lexème a rapport à une idée verbale.

Usage en France:

Née en 1942 dans l'est algérien, Monique Z. est chercheur au CNRS [...]

Le Figaro, 3-9-90, 4

Norme au Québec: UNE CHERCHEUSE.

La même qu'en France. Les noms en *-eur* forment régulièrement leur féminin en *-euse*.

Usage au Québec:

[...] explique Marie Hill, chercheur au Real Estate Board de New York.

La Presse, 27-12-89, D4

[...] parce qu'ils croient que ceux-ci contiennent moins de gras, poursuit la chercheure.

La Presse, 14-9-89, B5

[...] et qu'ils s'attendent à être traités comme tels par la société, affirme la chercheuse.

La Presse, 27-10-89, 6

Pour la chercheuse française Christine Castelain-Meunier, [...]

La Presse, 19-10-89, D13

L'étude menée par la chercheuse Heather Clemenson [...]

La Presse, 14-10-89, A4

La carrière de professeure ou de chercheuse semble difficilement accessible dans ces secteurs [...]

La Presse, 13-12-89, B3

(3 autres exemples repérés)

En France, on n'a enregistré qu'un usage au masculin, sans adjectif, se rapportant à une femme et exprimant la profession, raison qui justifierait le masculin. On peut constater qu'au Québec, il y a une concurrence de trois formes pour désigner la femme: *chercheur, chercheure* et *chercheuse*, la forme *chercheuse* proposée par l'Office étant mieux acceptée.

CHRONIQUEUR

Possibilités du système: *une chroniqueur, une chroniqueure, une chroniqueuse.*

Norme en France: UNE CHRONIQUEUSE.

Les mots en *-eur* peuvent former leur féminin en *-euse*.

Usage en France:

Hélène de Turckheim, chroniqueur, en contact constant avec les grands de ce monde, vous fera part de sa grande expérience.

Le Figaro, 22-2-90, 35

Norme au Québec: UNE CHRONIQUEUSE.

La même norme qu'en France.

Usage au Québec:

Les autres membres de l'Arti-Show sont Daniel Hétu, homme-orchestre et co-animateur, et la chroniqueuse France Collard.

La Presse, 10-1-90, F1

Il est composé de représentants de 5 ministères [...] et de personnalités (comme l'Américaine Patricia Wells, chroniqueuse gastronomique à l'Express [...])

La Presse, 27-12-89, C2

«Quand René Lévesque est mort, une collègue chroniqueuse a eu le courage d'écrire [...].»

La Presse, 12-12-89, A7

La véritable découverte du Faubourg Ste. Catherine pour une passante ordinaire qui se double à l'occasion d'une chroniqueuse et d'une cliente, c'est peut-être à cette période-ci de son existence qu'elle peut la faire de façon vraiment positive.

La Presse, 1-2-90, C3

La chroniqueuse Greta Chambers du quotidien The Gazette.

La Presse, 22-2-90, B1

L'une des chroniqueuses les plus pénétrantes du Québec, Mme Lysiane Gagnon, publiait [...]

La Presse, 14-12-89, B2

En France, on n'a enregistré qu'un usage au masculin et sans adjectif, aucun au féminin. Au Québec, cependant, on constate une concurrence des formes *chroniqueur* et *chroniqueuse* pour désigner une femme. Étant plus fréquente, cette dernière forme est proposée par l'Office.

COMMISSAIRE

Possibilités du système: *la commissaire*.

Norme en France: UNE COMMISSAIRE.

Les mots en *-e* forment leur féminin par variation des adjectifs.

Usage en France:

Commissaire européen, Vasso Papandréou est en charge, notamment, des problèmes d'éducation.

L'Express, 11-5-90, 6

Norme au Québec: UNE COMMISSAIRE.

La même qu'en France.

Usage au Québec:

Hier matin, le nouveau commissaire de l'ONF, Mme Joan Pennefather, souhaitait la bienvenue [...]

La Presse, 15-10-89, D1

La commissaire Céline Laberge, membre du groupe d'opposition MEMO [...]

La Presse, 15-12-89, A5

La commissaire déplore d'ailleurs l'attitude de ses collègues exclus.

La Presse, 24-11-89, A4

[...] tandis que les quatre membres du MEMO, une commissaire du MSC et deux indépendants ont voté pour la proposition.

La Presse, 23-11-89, A5

Dans la phrase enregistrée en France, *commissaire* paraît au masculin pour exprimer la fonction d'une femme. On constate au Québec une hésitation entre l'usage du masculin ou celui du féminin par rapport à une femme, l'usage du féminin étant plus fréquent (on a enregistré 9 exemples contre 1). On a donc tendance à l'usage proposé.

CONSERVATEUR

Possibilités du système: *une conservateur, une conservatrice, une conservateur, une conservateuse.*

Norme en France: UNE CONSERVATRICE.

Les mots en *-teur* peuvent former leur féminin en *-teuse* si le lexème est rapporté à une idée verbale, ou en *-trice*.

Usage en France:

Madeleine Hours, conservateur en chef des musées nationaux.

Le Figaro, 16-2-84, 17

Enfin, en collaboration avec la BN, Martine Kahane, conservateur de la Bibliothèque-musée de l'Opéra, propose à la Bastille [...]

Le Figaro, 16-2-84, 17

Norme au Québec: UNE CONSERVATRICE.

La même qu'en France.

Usage au Québec:

Organisée par Cara McCarty, conservatrice adjointe du département d'Architecture et design [...]

La Presse, 9-11-89, D4

Selon une conservatrice de musée, ce que l'on peut voir dans les salles ne représente que 0,01 % des collections.

La Presse, 7-10-89, D12

Le musée canadien le plus prestigieux, le Musée des Beaux-Arts du Canada, où la conservatrice en chef de l'art contemporain est également une femme, Diana Nemiroff.

La Presse, 30-12-89, C7

L'usage en France est nettement le masculin, tandis qu'au Québec, le féminin proposé est souvent le plus fréquent.

DOCTEUR

Possibilités du système: *une docteur, une docteure, une docteuse, une doctoresse.*

Norme en France: UNE DOCTEUR.

Usage en France: Nous n'en avons pas enregistré.

Norme au Québec: UNE DOCTEURE.

En ce qui concerne les mots auteur, sculpteur et docteur, pour lesquels plusieurs formes féminines étaient en concurrence, l'Office, en tenant compte de l'usage, a retenu les féminins suivants: une auteure, une sculpteure, une docteure [...]

Biron (1991), p. 12

Usage au Québec:

[...] signale le docteur Louise Laplante, médecin traitant.

La Presse, 28-2-90, A4

La cour d'appel rejette l'appel du docteur Mary Morrow.

La Presse, 16-12-89, A11

Tout a été fait pour tenter de la réanimer, mais le décès a été confirmé à 15h25 par le docteur Diane Monette, à l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont.

La Presse, 1-12-89, A5

(9 autres exemples repérés)

On avait aussi trouvé:

une doctoresse souffrant de fatigue chronique qui a raconté son état.

La Presse, 12-9-89, B5

Dans le cas de *docteur*, l'usage ne suit pas la norme proposée par l'Office. Ce sont les exemples au masculin (12) qui sont apparus plus fréquemment

qu'au féminin, dont on n'en a enregistré qu'un de la forme *doctoresse*, non proposée par la norme.

ÉCRIVAIN

Possibilités du système: *une écrivain, une écrivaine*.

Norme en France: UNE ÉCRIVAINNE.

Ajouter un *-e*.

Usage en France:

La Sarraute – seul écrivain français qui, désormais, mérite l'article – recueille les paroles à l'instant où celui qui va les prononcer hésite encore à les formuler.

L'Express, 6-10-89, 62

[...] l'amie de Charles du Bos et l'écrivain admirée par Gide, à qui elle est souvent comparée.

L'Express, 21-9-90, 64

Écrivain, la narratrice est bloquée depuis quatre ans devant la plage blanche par les cris de son fils, petit prince autiste qu'elle veut tirer de son mal.

Le Figaro, 10-9-90, 4

Norme au Québec: UNE ÉCRIVAINNE.

La même qu'en France.

Usage au Québec:

Sa femme, l'écrivain américain Marianne Wiggins, ne vit plus avec lui depuis le mois de juillet.

La Presse, 12-9-89, C10

L'accident aurait pu avoir des conséquences néfastes sur l'avenir de la jeune femme, qui est écrivain et illustratrice [...]

La Presse, 4-12-89, A1

Roman d'un écrivain noir, et femme en plus.

La Presse, 30-9-89, D12

D'abord un musicien, une écrivaine, et maintenant une romancière.

La Presse, 25-2-90, D5

La pièce Echo [...] est tirée d'un recueil de poésie en prose, A Nun's Diary, de l'écrivaine anglo-montréalaise Ann Diamond.

La Presse, 8-11-89, E7

Jean Pelletier, ex-maire de Québec ; Clermont Pépin, compositeur et ex-directeur du Conservatoire de Montréal; et enfin, l'écrivaine Antonine Maillet, Acadienne du Nouveau-Brunswick [...]

La Presse, 19-10-90, B16

En France, la tendance est à l'usage du masculin. On n'a enregistré qu'un exemple avec l'adjectif au féminin, *écrivain admirée*. Cependant, au Québec, on utilise souvent le terme au féminin *écrivaine*, proposé par l'Office, quoique encore en concurrence avec le masculin pour une femme.

INGÉNIEUR

Possibilités du système: *une ingénieur, une ingénieure, une ingénieuse*.

Norme en France: UNE INGÉNIEUR.

Pour les mots terminés en *-eur* qui n'ont pas de verbe de base, tels que *professeur, censeur, chauffeur, ingénieur*, on propose une féminisation par variation des adjectifs.

Usage en France:

Pour ma part, je verrai assez bien "chargée d'enseignement", "chargée d'alphabétisation" ou, pourquoi pas, "ingénieuse en formation"

Le Figaro, 26-2-90, 2

Elles veulent être caissières plutôt qu'ingénieurs.

Le Monde, 8-4-84, 10

Norme au Québec: UNE INGÉNIEURE.

Quant à gouverneur et ingénieur, l'usage a retenu les féminins gouverneure et ingénieure.

Biron (1991) p. 12

Usage au Québec:

Geneviève, elle, sera bientôt ingénieure, car elle étudie à Poly.

La Presse, 11-12-89, A1

Le communiqué précise que le conseil et les organismes affiliés [...] ont mené une campagne active de recrutement pour encourager plus de femmes à devenir ingénieure [...]

La Presse, 10-12-89, A3

Les fonds recueillis seront administrés par un comité spécial formé, entre autres, de Michèle Thibodeau-Deguire, ingénieure et directrice des relations publiques à l'École Polytechnique.

La Presse, 6-2-90, A14

(5 autres exemples repérés).

En France, on constate que le terme marqué est, pour le moins, rare, par le fait d'être entre guillemets. Cependant, au Québec on a enregistré tous les exemples au féminin, d'après la norme proposée par l'Office.

MAGISTRAT

Possibilités du système: *une magistrat, une magistrate.*

Norme en France: UNE MAGISTRATE.

Ajouter un *-e*.

Usage en France:

C'est un grand magistrat, écrit-on volontiers. (Il s'agit de Madame Rozès)
Le Figaro, 21-1-84, 8

Le magistrat français, qui est accompagné de M Pierre Bézard [...]
 (Il s'agit de Mme Boizette)

Le Monde, 23-2-89, 30

Norme au Québec: UNE MAGISTRATE.

La même qu'en France.

Usage au Québec:

Le juge Claire L'Heureux-Dubé, appuyé par le juge Bertha Wilson, l'autre magistrat féminin qui a pris part au jugement n'a pas accepté les conclusions [...]

La Presse, 13-10-89, B1

[...] a été décidé par l'Association nationale des fonctionnaires de justice après le meurtre, mercredi soir, du magistrat Mariela Espinosa, 40 ans [...]

La Presse, 4-11-89, G3

On n'a pas trouvé d'exemples au féminin de *magistrat* par rapport à une femme ni en France ni au Québec.

MAIRE

Possibilités du système: *la maire, la mairesse.*

Norme en France: UNE MAIRE.

On forme le féminin par variation des adjoints, car *maresse* a la signification de «femme du maire», et rapporté à une femme prend une valeur péjorative à cause du suffixe.

Usage en France:

C'est madame le maire, femme de droite, qui fait figure de championne des droits de l'homme.

Le Monde, 11-10-90, 13

[...] affirme le maire de Louviers (Odile Proust)

Le Monde, 11-10-90, 13

(7 autres exemples repérés).

Norme au Québec: UNE MAIRESSE.

L'Office a retenu la forme *maresse*.

Usage au Québec:

C'est ainsi que M. Bourbeau a jugé bon de rencontrer, en compagnie de Louise Gravel, maire de Lemoyne, le directeur du CLSC de Brossard [...]

La Presse, 11-12-89, A6

Louise Gravel a été réélue maire de Lemoyne pour un troisième mandat.

La Presse, 6-11-89, A1

Le maire de Westmount, Mme May Cutler, n'est pas du tout heureuse de la décision.

La Presse, 22-2-90, A12

Roger Laramée estime que le conflit traîne en longueur à cause de l'intransigeance des dirigeants de la ville, notamment le maire May Cutler [...]

La Presse, 29-9-89, A11

Ils se sont ligüés contre le maire, Mme Patricia Rustad.

La Presse, 26-10-89, A8

En deux ans, la nouvelle mairesse a effectué tout un virage, en instaurant le bilinguisme à Mont-Royal [...]

La Presse, 4-12-89, A5

(3 autres exemples repérés)

En France, la norme de féminisation proposée n'est pas toujours respectée. Par contre, au Québec, elle est utilisée en concurrence avec le masculin.

MÉDECIN

Possibilités du système: *la médecin, la médecine.*

Norme en France: UNE MÉDECIN.

Variation des adjoints.

Usage en France:

Elle est médecin.

Le Figaro, 24-9-90, 5

Elles veulent être infirmières plutôt que médecins.

Le Monde, 8-4-84, 10

Norme au Québec: UNE MÉDECIN.

La même qu'en France. L'Office a établi le féminin de *médecin* par variation des adjoints, en raison de la polysémie du terme *médecine*.

Usage au Québec:

Le bureau de direction de notre fondation est composé de trois infirmières, d'une femme-médecin [...]

La Presse, 6-2-90, B3

Adèle E., un médecin du département de pédiatrie de l'Hôpital universitaire d'Amsterdam [...]

La Presse, 18-11-89, H12

Un autre médecin, le dr Mariette Meijers, travaillant à la clinique de planning familial de la Haye [...]

La Presse, 18-11-89, H12

Parmi les morts figurent un soldat, quatre policiers, un bébé de 18 mois et une femme médecin.

La Presse, 8-2-90, B5

[...] nous sommes transportés dans le bureau de consultation d'une femme médecin qui soigne ses patients à partir des photos apportées [...]

La Presse, 27-1-90, D13

On peut constater que la norme proposée au Québec n'est pas suivie. Par contre, c'est le masculin qui est habituellement utilisé. On préfère exprimer la condition féminine avec le mot *femme*, au lieu des adjoints au féminin.

METTEUR EN SCÈNE

Possibilités du système: *une metteur en scène, une metteure en scène, une mettrice en scène.*

Norme en France: UNE METTEUSE EN SCÈNE.

Les mots en *-teur* peuvent former leur féminin en *-teuse* si le lexème est en rapport avec une idée verbale.

Usage en France:

Moteur! son metteur en scène, Lina Wertmuller, est exigeante

Le Figaro, 23-2-90, 37

Metteur en scène grenoblois, Chantal Morel est invitée par le Théâtre de l'Athénée où elle met en scène [...]

Le Monde, 11-10-90, 21

Norme au Québec: UNE METTEURE EN SCÈNE.

Le féminin n'est pas attesté dans le *Multidictionnaire des difficultés de la langue française* de Marie-Éva de Villiers. Cependant, la norme que propose l'Office est celle d'ajouter un *-e*.

Usage au Québec:

Après 30 ans de théâtre, je suis tout de même une jeune metteur en scène

La Presse, 2-12-89, D3

Diplômé de l'École nationale de Théâtre de Montréal, il est invité par le metteur en scène Gabrielle Garran à jouer Dialogades à Paris en 1973 [...]

La Presse, 3-9-89, D5

La comédienne et metteur en scène Marthe M. est partie hier passer les fêtes à Drumm

La Presse, 24-12-89, D1

C'est la (ou le) metteur en scène que je voudrais mettre en évidence pour cette production de la Licorne.

La Presse, 11-10-89, A14

Le nom marqué n'apparaît jamais dans notre corpus. Dans l'exemple de France, le déterminant apparaît même au masculin. Cependant, au Québec on peut dire qu'il y a une tendance à la féminisation par variation des adjoints. Aucun cas ne suit la norme prévue.

NOTAIRE

Possibilités du système: *une notaire, une notairesse.*

Norme en France: UNE NOTAIRE.

Variation des adjoints, car le suffixe a une connotation péjorative.

Usage en France:

[...] souligne Sylviane Plantelin, notaire à Saint-Germain-en-Laye [...]

L'Express, 24-4-90, 28

Norme au Québec: UNE NOTAIRE.

La même qu'en France.

Usage au Québec:

Un notaire de Montréal, Me Sylvie Landry, fait actuellement l'objet d'une plainte [...]

La Presse, 22-11-89, A19

[...] d'un psychologue, d'un avocat, d'une femme notaire et d'un travailleur social.

La Presse, 6-2-90, B3

Elle est notaire et économiste [...]

La Presse, 23-12-89, I8

On n'a utilisé le terme *notairesse* dans aucune des modalités du français pour exprimer le féminin de *notaire*. Dans l'exemple de France, on n'a pas de données suffisantes pour savoir si *notaire* peut être utilisé comme nom épiciène. Cependant, on constate qu'au Québec, il existe une certaine résistance à la féminisation de ce mot. En effet, il apparaît une fois au masculin, une autre fois construit avec «femme» et enfin, sans adjoints. On ne suit donc pas les normes proposées.

POMPIER

Possibilités du système: *une pompier, une pompière.*

Norme en France: UNE POMPIÈRE.

Ajouter un *-e*: *-ier/-ière*.

Usage en France:

Liliane Martin, la femme-pompier qui a reçu 24 lettres en deux ans [...]

L'Express, 15-9-89, 29

Elle allait voir Liliane Martin, la femme-pompier: "t'as mauvaise mine, ma pauvre petite".

L'Express, 15-9-89, 28

Norme au Québec: UNE POMPIÈRE.

La même qu'en France.

Usage au Québec:

[...] des policiers, une femme-pompier, deux leaders syndicaux, une commentariste de sport [...]

La Presse, 16-12-89, B3

Monique L., première femme pompier du Québec et Brigit S, [...] figuraient sur cette liste

La Presse, 9-12-89, A3

C'est à la municipalité de Côte-Saint-Luc qu'on trouve l'unique pompière dans le grand Montréal et peut-être même dans tout le Québec

La Presse, 5-2-90, A8

En France et au Québec, l'usage de *femme* pour l'expression de la condition féminine semble être préféré, au lieu du procédé morphologique *pompière*, qui n'a été enregistré qu'une fois au Québec.

PRÉSIDENT

Possibilités du système: *une président, une présidente*.

Norme en France: UNE PRÉSIDENTE.

Ajouter un *-e*.

Usage en France:

La présidente des Philippines paraît bien isolée

L'Express, 29-12-89, 21

(38 autres exemples repérés)

Norme au Québec: UNE PRÉSIDENTE.

La même qu'en France.

Usage au Québec:

C'est pourquoi la présidente a aussi remis sa lettre à quelques journalistes

La Presse, 1-12-89, B6

Notre présidente, à Burlington, est même une comédienne française du Québec

La Presse, 8-2-90, A2

Elle est une bonne présidente, a dit la secrétaire, âgée de 42 ans

La Presse, 6-11-89, B1

La présidente a également demandé aux Canadiens d'origine Philippine d'acheter des produits philippins

La Presse, 7-11-89, B1

En France et au Québec, on constate l'usage des termes proposés.

PROFESSEUR

Possibilités du système: *une professeur, une professeuse, une professeuse.*

Norme en France: UNE PROFESSEUR.

Pour les termes qui n'ont pas de verbe de base, tels que *professeur, censeur, chauffeur, ingénieur*, on propose une féminisation par variation des adjoints.

Usage en France:

Tout se passe – écrit ce jeune professeur dont j'avais bien aimé, il y a quelques années, Les mots et les femmes – comme si les discours [...] devenait un thème obligé... Il s'agit de Marina Yaguello

Le Monde, 4-4-84, 2

Même à Platon, Mme le professeur rappellerait que la vérité est la meilleure amie.

L'Express, 1-9-89, 41

Norme au Québec: UNE PROFESSEUSE.

Pour professeur on trouve des attestations plus ou moins fréquentes de trois formes féminines concurrentes, soit une professeur, une professeuse et une professeuse. La forme professeuse s'est imposée.

Biron (1991) p. 12

Usage au Québec:

Mme Carole Després, professeur à l'École d'architecture à l'université Laval

La Presse, 19-2-90, C11

La salle d'attente est pleine, constate Mme Madeleine Perron, professeur à l'université Laval [...]

La Presse, 27-1-90, A1

Pour aimer toutes ces rencontres, des femmes telles une juge espagnole, un professeur d'université japonaise, une poétesse indienne [...] ont été invitées

La Presse, 28-1-90, A6

Grace Marion Jantzen, philosophe et théologienne et professeuse au King's College de l'Université de Londres [...]

La Presse, 26-10-89, B6

Geneviève Bujold y est professeure d'Université de 40 ans qui épousera, pour faire plaisir à une amie avocate, un réfugié chilien

La Presse, 14-10-89, D2

Cette semaine, notre professeure de langue, Madame Thérèse Laliberté, nous a appris que le collègue de Rosemont [...]

La Presse, 15-12-89, B3

Face à tels développements, Christine O., une professeure de Philosophie de l'Université Queen de Toronto [...]

La Presse, 10-10-89, A10

La professeure (June Wallach) appelle une première fois le nom de Daniel Gauthier

La Presse, 1-9-89, C2

On constate qu'en France, on ne suit pas la norme proposée, mais le nom non marqué *professeur* est utilisé même accompagné des adjoints au masculin. Au Québec, cependant, on a enregistré des exemples de féminisation selon la norme proposée, en concurrence aussi avec l'usage du masculin *un professeur* pour désigner une femme.

RECTEUR

Possibilités du système: *une recteur, une recteure, une rectrice.*

Norme en France: UNE RECTRICE.

Quelques noms en *-teur* forment leur féminin en *-trice*.

Usage en France:

Sous le patronage de Mme le Recteur-Chancelier des universités de Paris-Sorbonne [...]

Brochure du Deuxième Congrès international du CRLC en Sorbonne,
Université de Paris-Sorbonne, Année 1989

Norme au Québec: UNE RECTRICE.

La même qu'en France.

Usage au Québec:

[...] a fait savoir le vice-recteur à l'administration de l'UQAM Florence J. A.

La Presse, 26-1-90, A4

[...] a mentionné Mme Florence Junca-Adenot, vice-rectrice à l'Administration et aux finances et responsable du projet

La Presse, 7-10-89, A16

Pour elles, déclare Monique Lefebvre-Pinard, vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche de l'UQAM, le pouvoir est plus souvent un instrument de développement et d'action [...]

La Presse, 17-10-89, D6

La persévérance est à la mesure de l'investissement, note la vice-rectrice aux finances à l'UQAM, Mme Junca-Adenot.

La Presse, 18-11-89, B6

Les échéanciers sont respectés, assure la vice-rectrice, et le nouveau pavillon doit être terminé pour juillet 1991 [...]

La Presse, 28-11-89, A3

La vice-rectrice soutient par ailleurs que la firme Magill s'engage à livrer l'immeuble à l'été 1991 [...]

La Presse, 30-11-89, A1

Nous sommes devant un autre exemple de résistance au féminin en France et de tendance à la forme marquée au Québec pour désigner une femme, quoique en concurrence aussi avec le masculin.

SÉNATEUR

Possibilités du système: *une sénateur, une sénateure, une sénatrice.*

Norme en France: UNE SÉNATRICE.

Quelques noms en *-teur* forment leur féminin en *-trice*.

Usage en France:

Le sénateur des Yvelines s'appuie sur une succession de faits
(Il s'agit de Brigitte Gros) *Le Figaro*, 14.15-4-84, 6

Le sénateur de la gauche démocratique déclare [...] (Il s'agit de Brigitte Gros)
Le Figaro, 14.15-4-84, 6

Le sénateur demande «la création d'une commission qualité du service postal
Le Figaro, 14.15-4-84, 6

[...] a conclu le sénateur des Yvelines *Le Figaro*, 14.15-4-84, 6

Norme au Québec: UNE SÉNATRICE.

La même qu'en France.

Usage au Québec:

[...] a affirmé le sénateur conservateur. Celle-ci s'est félicitée [...]
La Presse, 6-1-90, A10

Le sénateur démocrate Elisabeth Ready introduisait, début janvier, un projet de loi [...]

La Presse, 26-2-90, A10

Le sénateur Solange Chaput-Rolland a déclaré [...]

La Presse, 2-11-89, B7

C'est ainsi que trois personnalités canadiennes éminentes, soient le sénateur Solange Chaput-Rolland [...]

La Presse, 4-1-90, B3

Solange Chaput doit son poste de sénatrice à MM. Mulney et Bourassa [...]
La Presse, 9-1-90, B3

[...] le néo-démocrate Stephen Lewis et la sénatrice conservatrice Solange Chaput-Rolland

La Presse, 9-1-90, B1

Et bien, voilà que notre sénatrice est devenue Chapel-Rolland dans le magazine Diplomat Canada

La Presse, 28-2-90, A5

[...] la sénatrice Ready est confiante d'avoir la majorité [...]

La Presse, 26-2-90, A10

Jean Beetz [...] et la sénatrice Renaude Lapointe comptent ainsi parmi les cinq personnes reçues compagnons de l'Ordre par Mme Sauvé.

La Presse, 19-10-89, A19

(3 autres exemples repérés)

L'usage de sénatrice n'a pas été enregistré en France, où le nom non marqué pour désigner une femme paraît être préféré. Cependant, au Québec, le féminin est de nouveau en concurrence avec le masculin.

SOLDAT

Possibilités du système: *une soldat, une soldate.*

Norme en France: UNE SOLDATE.

Ajouter un *-e*.

Usage en France:

L'allure martiale et décidée des «soldates» du détachement féminin [...]

Le Figaro, 15-7-83, 1

Dans l'armée, discipline oblige: les femmes-soldats, comme les hommes, doivent revêtir la création d'autrui

Le Monde, 29-4-84, XVI

Pour être femme soldat on n'est pas moins coquette

Le Monde, 29-4-84, XVI

Norme au Québec: UNE SOLDATE.

La même qu'en France.

Usage au Québec:

[...] l'annonce de l'utilisation en mission de combat d'un chasseur bombardier furtif F117, et l'apparition officielle de la première femme-soldat ayant conduit des troupes de combat

La Presse, 4-1-90, B10

Daisy, femme soldat des forces serbo-bosniaques, de faction dans un faubourg de la capitale tenu par les serbes.

Le Devoir, 18-8-93, 7

On constate que, en France et au Québec, on recourt à la composition avec *femme* pour exprimer la condition féminine du référent de soldat. En France, le fait de mettre *soldates* entre guillemets dans le seul exemple enregistré montre que l'usage est bizarre.

SUCESSEUR

Possibilités du système: *un successeur, une successeure.*

Norme en France: UNE SUCCESSEUR.

Variation des adjoints.

Usage en France:

[...] qui est Martine Daugreilh, ce successeur selon son coeur à qui Jacques Médecin prête, dans l'entretien accordé hier au Figaro "d'immenses qualités de sang froid et de sagesse"

Le Figaro, 22-9-90, 4

Norme au Québec: UNE SUCCESSEURE.

Ajouter un *-e*.

Usage au Québec:

On est à la recherche d'un (ou d'une) successeur à Mme Lamarche

La Presse, 20-2-90, E1

Quelques semaines plus tard cependant, son successeur, Lise Bacon, l'accusait presque d'avoir laissé son ministère dans un état d'abandon

La Presse, 20-11-89, B2

[...] Mme Groulx avait été une victime de bumping parce que sa successeure avait le choix entre trois postes

La Presse, 15-9-89, A7

Dans l'exemple de France, on n'a pas utilisé la norme proposée, mais le nom au masculin. Au Québec on a trouvé des exemples variés: il y a une concurrence entre l'usage de *successeur* tel que nom commun à deux genres (*une successeur*), l'usage du féminin proposé (*sa successeure*) et l'usage du masculin (*son successeur*).

TÉMOIN

Possibilités du système: *une témoin, une témoinne.*

Norme en France: UNE TÉMOIN.

Variation des adjoints.

Usage en France:

C'est Simone de Beauvoir qui sera le premier témoin de ce souvenir mis en images.

Le Figaro, 14.15-1-84, 26

Les cahiers réédités en juin aux Editions Perrin dévoilent dans la personne de Celeste de Chateaubriand un témoin remarquable et sévère.

Le Figaro 24-4-90, 2

Norme au Québec: UNE TÉMOIN.

La même, variation des adjoints.

Usage au Québec:

Un témoin, Bonni Olivarez, fille d'une femme recherchée dans l'affaire, a affirmé [...]

La Presse, 8-1-90, C11

Le témoin Lucia Barrera de Cerna, avait implicitement accusé l'armée salvadorienne du massacre des six prêtres le 16 novembre [...]

La Presse, 12-12-89, D5

On constate qu'il y a une résistance, en France et au Québec, à l'usage proposé au féminin, car on n'a enregistré que des exemples au masculin par rapport à la femme.

5. Observation des données et conclusions finales

Pour une correcte compréhension des tableaux 1 et 2 il faut tenir compte des observations suivantes:

Les tableaux sont composés de 4 colonnes: dans la première, apparaît le nom au masculin dont le féminin sera analysé. La deuxième contient les possibilités de formation du féminin du système, la troisième contient la norme (en France: tableau 1, et au Québec: tableau 2). Les sigles D et ND expriment *féminin attesté* dans le dictionnaire et *non attesté* respectivement. Dans la quatrième, nous avons mis les usages repérés en nombres: M au masculin, F au féminin et I au genre indifférencié. Nous avons remarqué les hésitations (H) et si les exemples suivent la norme proposée (Nor). Les féminins exprimés par le mot *femme* ont été aussi repérés (fem). (*) signifie que la norme en France est différente de celle du Québec. Enfin, le signe (-) exprime que le procédé de féminisation est différent de celui de la norme.

Tableau 1
Exemples et données repérés en France

MOT	SYSTÈME	NORME EN FRANCE	USAGE EN FRANCE					
			M	F	I	H	Nor fem	
<i>amateur</i>	une amateur,-e,-euse, trice	une amateur, * ND		1			oui	
<i>analyste financier</i>	une analyste financier,ière	une a. financière, ND	1				non	
<i>auteur</i>	une auteur,-e,-euse,-trice	une auteur, * ND			14		?	
<i>chauffeur</i>	une chauffeur,-e,-euse	une chauffeur, * ND						
<i>chercheur</i>	une chercheur,-e,-euse	une chercheuse, D	1				non	
<i>chroniqueur</i>	une chroniqueur,-e,-euse	une chroniqueuse, D	1				non	
<i>commissaire</i>	une commissaire	une commissaire, ND	1				non	
<i>conservateur</i>	une conservateur,-e,-euse,-trice	une conservatrice, D	2				non	
<i>docteur</i>	une docteur,-e,-euse, doctresse	une docteur * ND						
<i>écrivain</i>	une écrivain,-e	une écrivaine, ND	2	-1		oui	non	
<i>ingénieur</i>	une ingénieur,-e,-euse	une ingénieur, * ND	1	-1		oui	non	
<i>magistrat</i>	une magistrat,-e	une magistrate, ND	2				non	
<i>maire</i>	une maire,-esse	une maire, * ND	9				non	
<i>médecin</i>	une médecin,-e	une médecin, ND	2				non	
<i>metteur en scène</i>	une metteur en s.,-e,-euse,-trice	une metteuse en s., rare au féminin, * D	2				non	
<i>notaire</i>	une notaire,-esse	une notaire, ND	1				non	
<i>pompier</i>	une pompier,-ière	une pompière, ND					non	2
<i>président</i>	une président,-e	une présidente, D		39			oui	
<i>professeur</i>	une professeur,-e,-euse	une professeur, * ND	2				non	
<i>recteur</i>	une recteur,-e,-trice	une rectrice, ND	1				non	
<i>sénateur</i>	une sénateur,-e,-trice	une sénatrice, ND	4				non	
<i>soldat</i>	une soldat,-e	une soldate, D		1			non	2
<i>successeur</i>	une successeur,-e	une successeur, * ND	1				non	
<i>témoin</i>	une témoin,-e	une témoin, ND	2				non	

Le tableau suivant a la même structure que le tableau 1, mais les données se rapportent au Québec:

Tableau 2
Exemples et données repérés au Québec

MOT	SYSTÈME	NORME AU QUÉBEC	USAGE AU QUÉBEC						
			M	F	I	H	Nor	fem	
<i>amate</i>	une amateur,-e,-euse, trice	une amatrice, * D	1					non	
<i>analyste financier</i>	une analyste financier,ière	une a. financière, D	1					non	
<i>auteur</i>	une auteur,-e,-euse,-trice	une auteure, * D	5	4			oui	oui	
<i>chauffeur</i>	une chauffeur,-e,-euse	une chauffeuse, * D		1			oui	oui	2
<i>chercheur</i>	une chercheur,-e,-euse	une chercheuse, D	1	7-1			oui	oui	
<i>chroniqueur</i>	une chroniqueur,-e,-euse	une chroniqueuse, D		4-2			oui	oui	
<i>commissaire</i>	une commissaire	une commissaire, D	1	3			oui	oui	
<i>conservateur</i>	une conservateur,-e,-euse,-trice	une conservatrice, D		3				oui	
<i>docteur</i>	une docteur,-e,-euse, doctoresse	une docteure, ND	12	-1			oui	non	
<i>écrivain</i>	une écrivain,-e	une écrivaine, D	3	3			oui	oui	
<i>ingénieur</i>	une ingénieur,-e,-euse	une ingénieure, * D		8				oui	
<i>magistrat</i>	une magistrat,-e	une magistrate, D	2					non	
<i>maire</i>	une maire,-esse	une mairesse, * D	5	4			oui	oui	
<i>médecin</i>	une médecin,-e	une médecin, D	2					non	3
<i>metteur en scène</i>	une metteur en s., -e,-euse,-trice	une metteure en s., * ND	3	-1			oui	non	
<i>notaire</i>	une notaire,-esse	une notaire, D	2					non	1
<i>pompier</i>	une pompier,-ière	une pompière, D		1				oui	2
<i>président</i>	une président,-e	une présidente, D		4				oui	
<i>professeur</i>	une professeur,-e,-euse	une professeure, * D	3	5			oui	oui	
<i>recteur</i>	une recteur,-e,-trice	une rectrice, D	1	5			oui	oui	
<i>sénateur</i>	une sénateur,-e,-trice	une sénatrice, D	4	8			oui	oui	
<i>soldat</i>	une soldat,-e	une soldate, D						non	2
<i>successeur</i>	une successeur,-e	une successeure, * ND	1	1-1				oui	
<i>témoin</i>	une témoin,-e	une témoin, ND	2					non	

L'observation des données nous mène à en faire l'analyse et à en tirer les conclusions suivantes:

1. On a recueilli 96 exemples en France et 125 au Québec, correspondant à l'expression du féminin de 24 mots différents. On peut observer dans le tableau suivant la distribution des formes d'expression (en nombre d'exemples) et leur conformité avec la norme (en pourcentage de mots différents):

Tableau 3
Moyens de féminisation et conformité avec la norme

	MASC	FEM ⁴			INDIFFÉR	NORME		
		NOR	AUTR	FEM		NON	OUI	?
FRANCE	35	41 ⁵	2	4	14	66 %	8 %	26 %
QUÉBEC	49	61	6	9	0	37 %	63 %	0 %

2. Les normes établies pour l'expression du féminin des termes sélectionnés ne sont pas unifiées en France et au Québec. Il y a dans notre corpus 8 mots (marqués * dans les Tableaux 1 et 2) dont le féminin proposé est différent: *une amateur/ une amatrice; une auteur/ une auteure; une chauffeur/ une chauffeuse; une ingénieur/ une ingénieure; une maire/ une mairesse; une metteuse en scène/ une metteuse en scène; une professeur/ une professeure; une successeur/ une successeure.*

3. L'usage du féminin est plus fréquent au Québec. Il faut remarquer que les 43 exemples repérés en France correspondent seulement à 5 termes différents: *amateur éclairée, écrivain admirée, ingénieuse, présidente, soldate*. Il faut dire aussi qu'*écrivain* et *ingénieur*, quoiqu'ils soient au féminin, n'ont pas suivi la norme proposée (*une écrivaine, une ingénieure*). En outre, *soldates* et *ingénieuse* sont entre guillemets, ce qui montre la rareté de son usage.

Cependant, au Québec, la proportion d'usages au féminin est beaucoup plus élevée: 17 mots différents en 67 exemples (*auteure, chauffeuse, chercheuse-chercheuse, chroniqueuse-chroniqueure, une commissaire, conservatrice, doctoresse, écrivaine, ingénieure, mairesse, metteuse en scène, pompière, présidente, professeure, rectrice, sénatrice, une successeur-successeure*). On a constaté la tendance à la féminisation selon la norme proposée, quoiqu'encore en concurrence avec d'autres formes (*chercheuse-chercheuse, chroniqueuse-chroniqueure, successeure-une successeur*).

4. L'évaluation des usages au masculin s'avère complexe. À première vue, la quantité des usages au Québec est supérieure en nombres absolus à celle de la France (34 en France, correspondant à 17 termes différents, et 49 au Québec, correspondant à 17). Mais on peut affirmer qu'ils sont plus fréquents en France

⁴ Nous avons distingué les usages au féminin se conformant à la norme proposée (NOR), ceux qui ont privilégié une autre forme marquée (AUTR), et finalement ceux qui désignent les référents de sexe féminin par le mot 'femme' (FEM).

⁵ Il faut remarquer que 39 des exemples enregistrés au féminin correspondent à un seul mot : présidente.

qu'au Québec si l'on observe l'analyse des exemples au féminin et la fréquence des hésitations. L'analyse des exemples au féminin révèle que le nombre de termes qui l'adoptent est beaucoup plus élevé au Québec: 17 mots par rapport à 5⁶. Autrement dit, l'usage du masculin est plus fréquent en France qu'au Québec. D'ailleurs, on a enregistré plus d'usages hésitant entre le masculin et le féminin au Québec qu'en France, ce qui corrobore l'affirmation antérieure. Il faut préciser qu'au Québec, en plus d'y avoir hésitation entre l'usage du masculin ou du féminin, il y en a aussi entre l'usage de différentes formes féminines⁷. En somme, l'usage du masculin est beaucoup plus net et abondant en France (17 mots par rapport à 5, dont seulement 2 hésitent entre le masculin et le féminin) qu'au Québec (17 mots par rapport à 17, dont on a repéré 12 qui hésitent).

5. Malgré l'intérêt de rendre les femmes visibles dans la langue, on trouve encore des mots où le genre grammatical reste indifférencié du point de vue morphologique, en raison de leur forme ou de leur fonction syntaxique. Cette indifférenciation se rencontre en France et au Québec, et notamment quand le mot en question apparaît sans adjectif, se rapportant à la femme et avec fonction syntaxique d'apposition ou d'attribut⁸.

6. La différence entre l'usage de la France et celui du Québec en ce qui concerne l'application de la norme est incontestable: au Québec, 63 % des termes suivent la norme proposée, tandis qu'en France, on n'a enregistré que deux termes, ce qui ne suppose que 8 % de la totalité. À notre avis, le fait que la féminisation des titres soit une action parmi d'autres inscrite dans le cadre d'une politique d'aménagement linguistique, laquelle jouit d'un soutien légal bien délimité, est la cause principale de cette différence. En France, cependant, la Commission de terminologie a agi d'une façon isolée, d'où la raison probable de son échec.

7. Une autre différence consiste en la proportion de formes féminines proposées par les deux normes qui sont attestées dans le dictionnaire. Au Québec on en a attesté 20 par rapport à 4 non attestées, tandis qu'en France, les quantités sont inversées, 6 attestées par rapport à 18 non attestées. À notre avis, la cause de l'inclusion des formes féminines dans le dictionnaire québécois est aussi, comme on vient de le remarquer au point 6, de nature sociologique, c'est-à-dire, qui est favorisée par la politique d'aménagement linguistique et tout son

⁶ Voir plus haut, point n° 3.

⁷ Voir les exemples sélectionnés de *chercheuse-chercheur*, *chroniqueuse-chroniqueur*, *une successeur-successeur* au Québec.

⁸ Voir les exemples de *auteur*, *chercheur*, *écrivain*, *notaire*, entre autres. Quand le nom apparaît isolé, sans adjectifs, on ne peut pas savoir s'il est épique ou masculin.

cadre légal. Cependant, ces mêmes formes n'apparaissent pas en France parce qu'il s'agit d'une action isolée, sans aucun appui légal.

8. Quant aux procédés de féminisation, on observe aussi des différences entre l'usage de la France et celui du Québec. En France, la tendance est à la formation du féminin par variation des adjoints, tandis qu'au Québec on préfère la règle générale d'ajouter un *-e* au masculin. Les deux procédés révèlent une certaine prudence au moment de féminiser et la préférence des formes peu marquées. En outre, on a constaté que le recours à l'usage de *femme* se limite aux cas où le mot signifie une profession rare chez les femmes (*femme soldat, femme chauffeur, etc.*) ou quand on veut mettre l'accent sur la condition féminine de la personne.

9. Enfin, on peut affirmer ce que l'on a esquissé dans l'introduction. Sans oublier la tendance incontestable actuelle vers l'usage du féminin, on peut encore constater quelques cas au masculin, et d'autres où il y a hésitation, soit entre l'usage du masculin ou du féminin, soit entre l'usage de plusieurs formes féminines permises par la complexité du système de la langue française. La question posée sur l'influence possible de la planification linguistique sur l'implantation d'usages déterminés est résolue, une fois le corpus analysé. Au Québec, comme on peut le voir, cette planification a supposé une vraie révolution dans l'usage linguistique. En France, cependant, l'évolution du phénomène a eu une trajectoire différente, où l'influence de la planification a été minime. Cette évolution a suivi plutôt les lois de l'économie du langage, et face au doute ou à la rareté de certains usages, on a privilégié soit une féminisation discrète par la concordance des adjoints, soit l'utilisation du masculin. Il reste à se demander, avant de finir, si un jour les normes et les usages ne s'unifieront pas.

Références

- BIRON, M. (1991) *Au féminin: guide de féminisation des titres de fonction et des textes*, Québec, Publications du Québec, Guides de l'Office de la langue française.
- BRUCH, M. L. L. & J. PLAZA (1992) *La planificació lingüística a Québec en el món comercial i empresarial*, Generalitat de Catalunya, Barcelona.
- DUPUIS, H. (1985) «Les titres féminins: état de la question en France et au Québec», *Terminogramme*, vol. 28, p. 1-4.
- HOUEBINE, A. M. (1987) «Le français au féminin», *La Linguistique*, n° 23, p. 13-34.
- MARTIN, A. & H. DUPUIS (1986) *Titres et fonctions au féminin: essai d'orientation de l'usage*, Montréal, Québec, Office de la langue française.
- MARTIN, A. & H. DUPUIS (1985) *La féminisation des titres et les 'leaders' d'opinion: une étude exploratoire*, Montréal, Québec, Office de la langue française.
- VILLIERS, M.-É. de (1992) *Multidictionnaire des difficultés de la langue française*, 2^e édition, Montréal, Québec/Amérique.